



état des lieux d'une location nue après le décès du locataire

Par **kajar**, le **22/01/2020** à **00:04**

Bonsoir,

Mes parents louaient une maison (location non meublée) à une personne qui est malheureusement décédée subitement. Son épouse (ils étaient en cours de séparation mais aucune démarche légale n'a été effectuée) a pris à sa charge l'état des lieux .

Ce monsieur avait installé des clôtures dans le jardin car il avait deux chiens, je voulais savoir si mes parents peuvent demander à ce que ces clôtures soient enlevées et que l'ensemble des dépendances soient vidées des objets qu'il avait entreposé?

Merci